



FEDERATION DES SPORTS ET LOISIRS CANINS

4, rue de la Forge
22450 HENGOAT

www.fslc-canicross.net

FEUILLE D'INFO

FSLC 2019-07-24

EMETTEUR : Yvon Lasbleiz, Président

SERVICE :

DESTINATAIRES : adhérents

Communiqué du Président de la F.S.L.C

Une question sur notre contrat d'assurance nous ayant été posée concernant la couverture des bénévoles sur l'ensemble de nos activités ayant un caractère officiel, une information est à l'évidence indispensable.

En effet une inquiétude se fait jour suite à l'évocation d'un des points de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la F.F.S.T qui envisageait la création de licences « bénévoles » et « handlers ». En conséquence, il m'est demandé de préciser la position de la F.S.L.C vis à vis de celui-ci.

Le contrat que nous avons souscrit auprès de la MAIF* précise que les bénéficiaires des garanties sont, entre autres :

- **les bénévoles occasionnels,**

Ce contrat est conforme à l'article L 321-3 du Code du sport qui édicte :

*«Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés **salariés ou bénévoles** et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.»*

Le point sensible de l'assurance étant clair, j'expose ci-dessous la philosophie de la F.S.L.C leader européen dans les sports mono-chien

Les bénévoles, indispensables dans l'organisation de nos courses, donnent de leur temps et il nous paraît incongru d'exiger qu'ils souscrivent

une licence, ne serait-ce pour une somme modique. Certes cette méthode gonflerait artificiellement le nombre de nos licenciés ce qui ne serait pas le reflet du nombre réel de pratiquants.

N'oublions pas que nous nous devons de leur offrir de quoi se restaurer et les remercier lors des remises des prix et surtout ne pas oublier qu'ils sont le maillon essentiel au bon fonctionnement de notre fédération

Donc, soyez rassurés, sous ma présidence et, je l'espère, dans le futur, de telles licences ne verront pas le jour au sein de notre fédération.

Il est à noter que la FFPTC offre les mêmes garanties pour ses bénévoles, dans le même esprit que le nôtre.

Yvon Lasbleiz
Président de la FSLC